



ESSENTIEL 2017



2017 fut une année électorale, avec son lot de suspense, de promesses, d'inquiétudes, mais aussi de ralentissement dans les processus de décision.

La nouvelle majorité a pris des mesures ou poursuivi des réformes impactant notre action, comme la politique du logement d'abord, le statut des personnes accueillies ou l'évolution du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique.

Plus localement, à Lyon et dans le Rhône, le nombre d'appels au 115 mesuré sur 2 semaines d'appels, instrument de mesure de la demande d'hébergement, n'a que peu évolué et se situe entre 1 500 et 2 000 sollicitations non satisfaites.

C'est dans ce contexte que LE FOYER a poursuivi ses actions en faveur des plus fragiles.

ACCUEILLIR & HÉBERGER

En septembre 2017, LE FOYER a quitté le Fort Saint-Laurent. Les familles, qui continuent d'être accompagnées par LE FOYER, ont été relogées à l'hôtel ou dans diverses

structures de l'association. Les places de la Résidence de Dardilly, initialement ouvertes dans le cadre d'un précédent renfort hivernal, ont été pérennisées.

Pour la période hivernale 2017-2018, la Résidence La Sarra à LYON 5^e a été ouverte afin d'abriter 120 personnes, familles et isolés. Lors des épisodes de grand froid LE FOYER a géré 5 gymnases. Il a réalisé pour les personnes accueillies des diagnostics sociaux permettant de faciliter leur orientation.

Mentionnons à Villefranche-sur-Saône, notre agrément de l'Accueil de Jour pour être référent RSA, et le démarrage de notre programme de d'hébergement d'urgence en diffus en lieu et place d'une partie de l'Antenne Familles.

LE FOYER a poursuivi l'amélioration des conditions d'accueil dans ses dispositifs avec la création d'espaces cuisine pour les familles du programme LASOIE. Le déménagement des fonctions support sur le site de l'Artillerie a été l'occasion de fermer le dernier dortoir qui subsistait, de réaménager les espaces au rez-de-chaussée et au 2^e étage du centre Gabriel ROSSET, en attendant un projet plus large de réhabilitation. Enfin, dans la

1 450

PLACES D'HÉBERGEMENT (MAXIMUM)
TOUTES STRUCTURES DU FOYER
CONFONDUES

37 600

PASSAGES DANS LES
ACCUEILS DE JOUR

450 000

REPAS SERVIS

415 000

NUITÉES RÉALISÉES

445

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
VERS L'EMPLOI PAR LE PÔLE
INSERTION PROFESSIONNELLE



LES FAITS MARQUANTS EN 2017

- Pérennisation de La Résidence à Dardilly
- Ouverture de La Résidence La Sarra (Plan Froid)
- Obtention agrément Référent RSA à La Main Tendue
- Transformation d'une partie de l'Antenne Familles en appartements Urgence à Villefranche-Sur-Saône
- Création d'un CQP Menuiserie
- Augmentation du nombre de postes de l'Atelier et Chantier d'Insertion
- Renouvellement de l'agrément du Don en Confiance

perspective de relocalisation et de stabilisation de ses différents dispositifs, LE FOYER a fait l'acquisition d'un bâtiment dans le 6^e arrondissement de Lyon.

INSÉRER

LE FOYER a renforcé l'employabilité des personnes en insertion par l'intégration des ateliers internes au sein de notre Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.) permettant de pérenniser 76 postes ETP.

En partenariat avec Eco-Mobilier, la Fondation Maisons du Monde et l'UNAMA, LE FOYER a créé un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) qui vise à qualifier les formateurs et les salariés de l'Atelier Menuiserie dans les métiers du bois et de la revalorisation de mobilier.

De son côté le Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi (P.E.R.L.E.) qui termine son second triennat a resserré les liens avec son environnement institutionnel afin d'améliorer le relogement des bénéficiaires.

POUR SUIVRE NOTRE ACTION

Nous avons bénéficié du renouvellement pour 3 ans de notre agrément du Don en Confiance, qui reconnaît que notre organisation répond aux principes de respect du donateur, de la transparence, de la recherche d'efficacité, de la probité et du désintéressement.

Enfin ce fut la première année de la mise en œuvre des Orientations Stratégiques 2017-2022. Sur les 36 premières actions identifiées, 20 ont été lancées. C'est ce travail, source d'économie et d'amélioration, véritable ferment de cohésion entre bénévoles et salariés, que nous devons poursuivre sans relâche pour répondre aux besoins et attentes des Passagers d'aujourd'hui et de demain.

Merci aux donateurs, bénévoles, salariés, partenaires, financeurs... qui nous permettent d'assurer au quotidien nos missions auprès des plus démunis ■

Dominique MENTRÉ
Président



LE MOT DU TRÉSORIER

Depuis plusieurs années LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a réalisé des efforts conséquents dans la maîtrise de ses dépenses.

En 2017 le résultat d'exploitation s'est amélioré de 451 K€ par rapport à 2016 soit -1,9 M€ contre - 2,3 M€. Cette amélioration est cependant insuffisante, et le Bureau s'est fixé de nouveau un cap de 400 K€ d'économies supplémentaires à réaliser en 2018, et de 600 K€ en 2019.

Les ressources sont en augmentation du fait de l'agrandissement du périmètre de l'hébergement d'urgence et de nouveaux postes dans l'Atelier et Chantier d'Insertion. Les Activités Solidaires se maintiennent et les dons progressent de 6 %.

Cette situation, même en amélioration sensible depuis 2016, ne peut cependant pas durer et pourrait contraindre LE FOYER à revoir son périmètre d'action en fonction des financements liés et des résultats obtenus. ■

Pierre CHEVALLIER
Trésorier



LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, animé par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à LYON et dans la Métropole. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, de soins, d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement social et une aide à l'insertion y compris par l'activité économique.

Le financement de son activité repose pour 11,8 M€ sur des subventions publiques. Cela représente 59% de ses dépenses d'exploitation et 65 % de ses ressources d'exploitation en 2017. Les activités des différents établissements sont encadrées par des conventions passées avec l'État, les Collectivités et le Fonds Social Européen .

La part des activités non couvertes par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des six Bric à Brac (2,8 M€ en 2017, soit 15 % des ressources d'exploitation), et les dons et legs (1,9 M€ en 2017, soit 10 % des ressources d'exploitation). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics (voir paragraphe sur le bénévolat p4).

COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année. Notons qu'en 2017 LE FOYER a connu un résultat exceptionnel significatif qui peut perturber la lecture des ratios.

EMPLOIS 2017			RESSOURCES 2017		
	(en K€)	%		(en K€)	%
1 Missions Sociales	17 158	74,5 %	Ressources collectées auprès du public	3 083	12,5 % 6
Hébergement d'Urgence	6 235	27,1 %	Dons non dédiés	1 124	4,5 %
Renforts hivernaux (Plan Froid)	874	3,8 %	Dons dédiés	731	3 %
Hébergement d'Insertion	5 308	23 %	Legs non dédiés	1 228	5 %
Accueil de Jour	1 004	4,4 %	Legs dédiés	0	0 %
Insertion Professionnelle	3 359	14,6 %	Subventions et autres concours publics	12 198	49,2 %
Santé	378	1,6 %	Subventions	11 879	48 % 7
2 Frais de recherche de fonds	356	1,5 %	Transferts de charges emplois aidés	319	1,2 %
Frais d'appel à la générosité du public	286	1,2 %	Autres produits	9 492	38,3 %
Frais de recherche de subventions	70	0,3 %	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 803	11,3 % 8
Autres frais	5 535	24 %	Participation des usagers	815	3,3 %
3 Frais de fonctionnement	2 292	9,9 %	Recettes diverses	350	1,4 %
Charges financières	34	0,2 %	Produits financiers	478	1,9 %
4 Charges exceptionnelles	3 209	13,9 %	Produits exceptionnels	5 046	20,4 % 9
TOTAL DES EMPLOIS	23 049	100,0%	TOTAL DES RESSOURCES	24 773	100,0 %
Dotations aux provisions	189		Reprises de provisions	6	
5 Engagements à réaliser sur fonds dédiés	250		Report de fonds dédiés	224	10
Excédent de ressources de l'Exercice	1 515		Insuffisance de ressources de l'Exercice	0	11
TOTAL GÉNÉRAL	25 003		TOTAL GÉNÉRAL	25 003	

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en K€)

Bénévolat	7 742
Prestations en nature	1 783 (dont 1 702 K€ provenant de la Banque Alimentaire)
Total :	9 525

LES EMPLOIS

- 1** LE FOYER consacre plus de 74% du total de ses dépenses incluant l'exceptionnel, à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de structure et de fonctionnement qui leur sont imputables. L'urgence (Hébergement d'Urgence + plans hivernaux) représente 30% des missions sociales du FOYER, l'Hébergement d'Insertion 23%.
- 2** LE FOYER consacre 1,5% de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est appuyée par des bénévoles, dont la contribution est précieuse.
- 3** Il s'agit des frais de fonctionnement pris en charge directement par l'association : Bric à Brac, patrimoine, vacances d'occupation de places, etc.

- 4** Cette année les éléments exceptionnels ont un impact prépondérant sur le résultat du FOYER. Voir point N°9.

- 5** Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont «dédiés», c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.

LES RESSOURCES

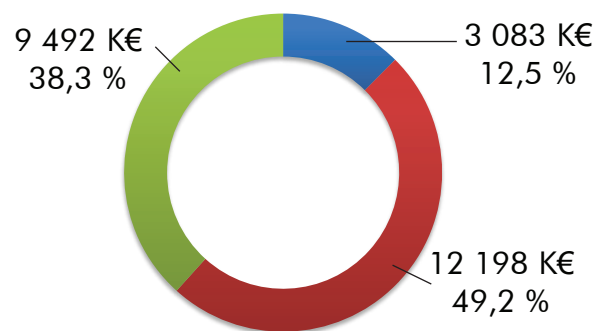
- 6** Les ressources collectées auprès du public représentent 12,5 % des ressources hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés. Elles enregistrent une hausse significative par rapport à l'année 2016.
- 7** 49,2% des ressources du FOYER hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics.

LE FOYER reçoit principalement des subventions de l'État (85%), de la Métropole et de la Ville de Lyon (12%).

- 8** LE FOYER met en vente les objets, mobilier, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes, stable en 2017, s'élève à 2,8 M€.
- 9** Les produits exceptionnels sont composés de legs et de produits de cession d'immeubles.
- 10** Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.
- 11** Le résultat net de l'exercice est excédentaire, l'impact des éléments exceptionnels et financiers permettent de compenser la perte d'exploitation pour obtenir un résultat final positif de 1 515 K€. Soulignons cependant un résultat d'exploitation déficitaire de 1,9 M€ en légère amélioration.

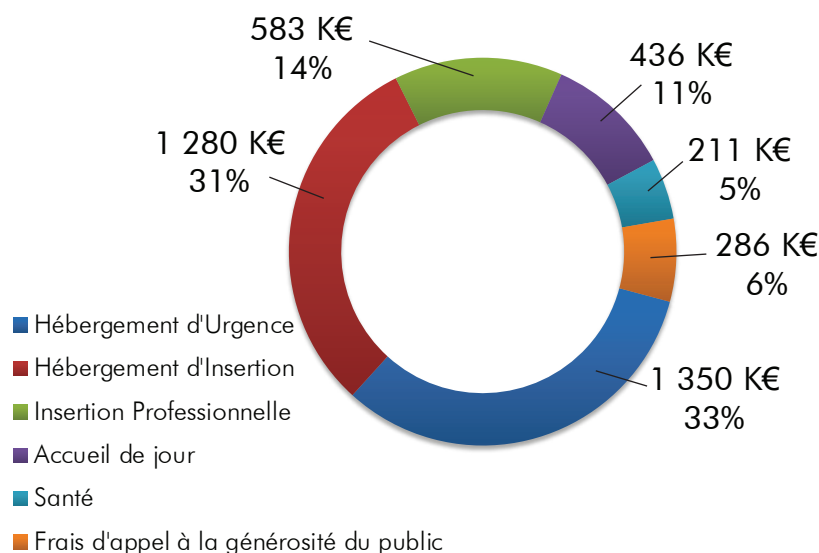
12,5 % des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio est calculé par rapport aux ressources totales du FOYER incluant les produits exceptionnels dont l'importance est forte en 2017. Rapporté aux ressources d'exploitation de l'année, ce ratio s'élève à 15%. La générosité du public est prioritairement dirigée vers les missions sociales : 93% ont été affectés aux établissements d'accueil et hébergement et à l'insertion professionnelle. En second lieu, elle couvre les frais d'appels à la générosité du public (7%). Enfin, la générosité du public peut servir à financer la part des frais de fonctionnement des missions sociales, non financée par des subventions publiques. Toutes les ressources collectées en 2017 ont été utilisées dans l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. La générosité du public ne suffisant pas à couvrir la part des missions sociales non financée par les subventions publiques, LE FOYER doit développer d'autres sources de financement (recettes des activités solidaires, produits financiers, etc.).

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES EST ISSUE DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



- Ressources collectées auprès du public
- Subventions et autres concours publics
- Autres produits

COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



- Hébergement d'Urgence
- Hébergement d'Insertion
- Insertion Professionnelle
- Accueil de jour
- Santé
- Frais d'appel à la générosité du public

➔ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2016	2017	PASSIF (en K€)	2016	2017
Immobilisations Incorporelles	81	299	Fonds Associatif	43 117	43 223
Immobilisations Corporelles	22 974	20 622	Autres fonds propres	947	894
Immobilisations Financières	21 175	23 060	Résultat de la Période	106	1 515
Total emplois permanents	44 230	43 981	Fonds propres	44 170	45 632
Clients et Comptes Rattachés	15	50	Provisions	1 042	1 215
Autres Actifs	5 646	1 650	Fonds Dédiés	1 271	1 313
Charges Constatées d'Avance	109	112	Emprunts	4 652	4 359
Total emplois circulants	5 770	1 812	Autres dettes	3 156	2 452
Trésorerie	4 291	9 178	Dettes	10 121	9 339
TOTAL ACTIF	54 291	54 971	TOTAL PASSIF	54 291	54 971

Les immobilisations financières sont importantes. Elles comprennent 3 832 K€ de participations détenues par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI dans deux SCI (100 % et 99%), 5 298 K€ de prêts en cours de remboursement à ces mêmes SCI, ainsi que des placements financiers à hauteur de 13 930 K€ consécutifs à la cession d'immeubles.

➔ LE BÉNÉVOLAT

Conformément aux règlements CRC 2008-12 et CRC 99-01, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées en pied de compte de résultat. Elles s'élèvent à 9,5 M€ en 2017, dont 7,7 M€ au titre du bénévolat. La méthode de valorisation retenue est la même que pour les années précédentes, à savoir qu'elle repose d'une part sur une approche structurée du volume de bénévolat au FOYER représentant 121 équivalents temps plein en 2017 (pour 1 273 personnes). D'autre part, c'est le salaire moyen en France qui a été utilisé pour valoriser financièrement ce bénévolat (soit 2 225€ nets mensuels), car plus proche de la réalité des tâches effectuées par les bénévoles.



→ **LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES (extrait du projet associatif)

Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assista-

nat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne et son autonomie.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en en rendant compte.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer

sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont :

Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion Professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fnds.org

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier 2017 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 29 mai 2018. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Don en Confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Le Don en Confiance a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une

Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.donenconfiance.org